

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021**

**DELIBERATION N°2021.00022**

**TRAITEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES DEPENSES LIEES A LA  
GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 118

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,  
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,  
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,  
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,  
M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,  
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par  
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD,

RECUEIL EN PREFECTURE  
Le 01 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210128-02021000220

DATE D'APPLICATION: 01 Février 2021

Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,  
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,  
Mme Eliane VERGER LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Audrey BERTHEAS, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc JANDOT, M. Marc PETIT,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021**

### **TRAITEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19**

La circulaire gouvernementale du 24 août 2020 a précisé les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire.

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19 affectent les budgets des collectivités territoriales. Le budget principal de Saint-Etienne Métropole voté le 27 janvier 2020 est impacté par ces dépenses.

Aussi, afin de répondre au double objectif de préservation des équilibres budgétaires et de traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de la crise, la réglementation prévoit l'assouplissement de la procédure d'étalement des charges avec la création d'un compte dédié en section de fonctionnement, la création d'une annexe budgétaire spécifique ainsi que la facilitation exceptionnelle de reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement .

Il est proposé de retenir les deux premiers dispositifs qui se déclinent ainsi :

#### a) L'étalement sur 5 ans de la comptabilisation des charges induites

La mise en place de ce dispositif est autorisée sans instruction préalable des dossiers par les administrations centrales avec la création d'un compte dédié. Il s'agit du compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 ».

La période couverte s'étend du 24 mars 2020 au 31 décembre 2020 (journée complémentaire incluse).

Les natures de dépenses concernées sont les suivantes :

- les frais de nettoyage des bâtiments et des véhicules,
- les frais liés au matériel de protection du personnel et ceux liés aux aménagements de l'accueil du public,
- l'achat de matériel médical (limité au matériel de protection individuelle) sur la part non cofinancée par l'État,
- le soutien au tissu économique tel que les aides aux entreprises (soutien à la trésorerie, compensation de la perte d'activités), aux associations...
- les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique correspondant à des modifications des conditions économiques des contrats liées à la période de l'état d'urgence sanitaire,
- l'abondement de la subvention d'équilibre au budget annexe parking.

L'état récapitulatif des dépenses pour Saint-Etienne Métropole est adossé à la présente délibération.

Le montant total pour l'exercice 2020 s'élève à [2 467 811,52](#) €.

La durée de l'étalement de charges est fixée à 5 ans, elle débutera sur l'exercice 2020.

b) Création d'une annexe budgétaire

Le deuxième dispositif autorise l'identification dans une annexe dédiée du compte administratif 2020 (section par section, chapitre par chapitre et article par article), des dépenses en lien avec la crise sanitaire constatées par Saint-Etienne Métropole. Cette annexe pourra également être utilisée pour les comptes administratifs 2021 et 2022.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire Covid-19 sur 5 ans à compter de l'exercice 2020, dont l'état récapitulatif est joint à la présente délibération ;**
- **approuve la création d'une annexe budgétaire identifiant ces dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU